

## Thème : Garanties de passif : les pièges à éviter

Date : Vendredi 23 juin 2023 de 14h à 17h

Lieu : Tours

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / Niveau : 2

### Objectifs :

- Maîtriser l'articulation des garanties légales et conventionnelles
- Améliorer la rédaction des clauses sensibles (garantie de passif, d'actif, de situation nette, de reconstitution, de valeur, du passif environnemental...)
- Intégrer l'actualité législative et jurisprudentielle de la matière

### Méthodes mobilisées :

#### Programme :

- **Les garanties légales : une protection insuffisante**
- **Choisir la garantie de passif appropriée**
- **Négocier la garantie de passif**
- **Rédiger la garantie de passif**
- **Risques spécifiques dans la cession de fonds de commerce**
- **Rédiger une garantie de passif environnemental**

#### Moyens pédagogiques : Intervention orale interactive et remise d'un support détaillé.

Modalités d'évaluation finale : un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

### Intervenante

Sandie Lacroix-De Sousa, Maître de conférences HDR, Directrice du Master 2 Droit et ingénierie patrimoniale, Université d'Orléans.

#### Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
  - Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 80€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 40€ pour les avocats « jeune Barreau »
- Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet [www.avocats-ecoa.fr](http://www.avocats-ecoa.fr) ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2022 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.